

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-59 du Comité syndical du Vendredi 11 Octobre

~~~~~  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil treize le onze octobre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 30 septembre 2013.

Etaients présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Pierre GUIRAUD, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Eric PALOC, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Michel GUIBAL Joëlle GOUDAL, Rémy PAILLES, Bernard SOTO, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 19	

Vu le tableau des effectifs de l'établissement,

Considérant que le bon fonctionnement des services administration générale et tourisme nécessitent la création des postes mentionnés ci-avant,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

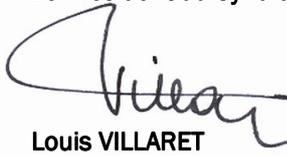
- ✓ **De créer** un poste d'assistant accueil-secrétariat non permanent à temps non complet pour une durée initiale de six mois renouvelable une fois dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)
 - une durée hebdomadaire de 20 heures
 - une rémunération mensuelle équivalente au montant du SMIC multiplié par le nombre d'heures de travail accomplies.
- ✓ **De créer** un poste non permanent à temps complet d'opérateur graphique pour une durée de 4 mois à compter du 15 octobre 2013 avec une rémunération afférente à l'indice majoré 399
- ✓ **De dire** que les crédits correspondant à ces emplois sont prévus au budget 2013
 - pour le poste d'assistant accueil secrétariat au chapitre 012 - compte 64168
 - pour le poste d'opérateur graphique au chapitre 012 - compte 64131

Clermont l'Hérault, le 17 Octobre 2013

Publiée le 17 octobre 2013

Transmise le 17 octobre 2013

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET